# ÉTUDE

SUR

# L'ANCIEN COLLÈGE D'AUTUN

PAR

#### A. HUGUES

## CHAPITRE I

L'université a son origine dans les grandes écoles de Paris du xue siècle. — Son indépendance. — Le nom d'université apparaît vers 1263. — Division en nations. — Le recteur de l'université remonte à Philippe-Auguste. Il est élu par les procureurs des nations. — Autorité du chancelier sur l'université. — Au xue siècle, la liberté de l'enseignement est restreinte; la licence est octroyée par le chancelier. — Privilèges de l'université; les écoliers sont justiciables du tribunal de l'officialité. — Création en 1203 d'un syndic, préposé à l'administration financière de l'université. — Fonctions des messagers. — Vie des écoliers au xue siècle dans les « hospitia ». — Fondation des collèges au xue siècle; jusqu'au xve siècle, les collèges n'ont pas d'internes.

#### CHAPITRE II

Biographie du cardinal Bertrand. — Il obtient en 1319 le grade de docteur en droit civil. Vers 1320, il est nommé chanoine au Puy. Avocat à Paris, il défend Louis, comte

de Nevers, contre Robert d'Artois. Jeanne de Bourgogne le prend comme conseiller. Évêque de Nevers, puis d'Autun. Rôle qu'il a joué à la conférence de Vincennes (1329). Son élévation au cardinalat (1331). Fondation du monastère de Sainte-Claire près d'Annonay, dans le Vivarais. En 1341, il fonde le collège d'Autun. Sa mort en 1349.

## CHAPITRE III

Emplacement du collège rue Saint-André-des-Arts. Le pape Benoît XII confirme, le 10 décembre 1339, la fondation par une bulle. Fondation définitive en 1341. Plan du collège. Chapelle. Organisation du service religieux. Fondations d'obits. Noms des bienfaiteurs inscrits dans la chapelle.

# CHAPITRE IV

Boursiers. La première condition d'admission aux bourses était les liens de parenté avec le cardinal. Les bourses étaient au nombre de 15. Une bourse étant vacante, le principal est tenu d'en publier la vacance dans une assemblée solennelle. En 1397, Oudard de Moulins lègue au collège 2,900 livres pour trois bourses. Taux des bourses. Cette fondation a été exécutée fidèlement jusqu'en 1734. Divers procès relatifs aux bourses. En 1643, André de Sauzéa laisse au collège 500 livres de rente pour trois bourses de grammairiens.

#### CHAPITRE V

Divers règlements du collège (1341-1345-1491).

## CHAPITRE VI

Séparation des fonctions de principal de celles de proviseur (1345). Le principal est élu par l'assemblée du collège.

Pierre Rebuffe, principal. Conflit entre le proviseur Mathieu Mouderes et le principal Guibert (1458). Coubayon, principal, recteur de l'université (1690). Le chancelier est institué par le cardinal Bertrand, supérieur réformateur du collège.

# CHAPITRE VII

A la fin du xiiie siècle apparaissent les Facultés. L'enseignement divisé en trois facultés supérieures. Conditions de la « déterminance ». Le chancelier confère la licence. Conditions dans lesquelles elle est conférée. Les boursiers du collège d'Autun suivaient les cours du collège de Bourgogne. Conférences au collège. Faculté de théologie, de décret. Statuts de l'université (1598). Interruption des études au collège au xvie siècle.

## CHAPITRE VIII

Le proviseur est élu par l'assemblée du collège, il est chargé du temporel du collège. Il remplit aussi les fonctions de chapelain. Le chancelier règle toutes les questions relatives à l'administration financière. Rentes du collège. Embarras financiers au xvu° et xvu° siècles. Suppression de bourses (1741). Suppression de la principalité.

#### CHAPITRE IX

Projet de réunion, au xvi° siècle, du collège d'Autun, à celui de Navarre. Réunion du collège à celui de Louis-le-Grand (1764). Nomination des bourses dévolue au prince de Soubise. Résultats avantageux de cette réunion.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse sous sa responsabilité personnelle.

(Règlement du 2 février 1866, art. 9.)

